

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1664/PCG prescrivant suspension du permis de conduite

n° 71-1664/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
8 décembre 1971

Numéro JO
n° 24 du 27/12/1971

Date du numéro
27 décembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er} — Dont suspendus pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 720/70 délivré le 8 juillet 1970 à Djibouti à M. Osman Omar Yonis, Issa Fourlaba, né vers 1952 Djibouti, de feu Omar Yonis et de Hamina Idriss, mécanicien, demeurant quartier 0. avenue ô51. maison 10. à Djibouti. « Le permis de conduire n° 229.530, délivré le 27 août 1968 à Pau à M. Monges Mortimer André Paul, Français né le 11 mars 1950 à Mazères-Lezons (64), de Georges et de Marie-Thérèse Lacoume, militaire aua SMB Le permis n° 736, délivré à Djibouti à M. Idriss Issa Ali, Issa Mamassan Bah Fourlaba rer Irab, né en 1935 à Djibouti, de Issa Ali et de Salea Faradge, inspecteur adjoint à la Police nationale, demeurant quartier 4, avenue 14, maison 1, à Djibouti. Le permis de conduire n° 152/60, délivré le 7 février 1968 à Djibouti, à M. Daher Hersi Waberi, Somali Issack Abar Awal Djibril Abekor, né en 1940 à Djibouti, de Hersi Waberi et de Douho Farah, demeurant à Djibouti, quartier 7, lotissement du Stade n° 603-2. Le permis de conduire n° 67 et 68, délivré le 15 janvier 1969 à Djibouti, à M. Abdoul'ahäi Hassan Rayaleh, Issa Odahgob rer koul, né vers 1946 à Djibouti, de Hassan Rayaleh et de Willo Abrar, demeurant à Djibouti, quartier 6, rue 13. Le permis de conduire n° 961, délivré le 9 novembre 1966 à Djibouti, à M. Mohamed 'Issa Handouleh, Somali Issack Aber Awæll, né vers 1941 à Djibouti, de Issa Handouleh et de Hardo Djama, entrepreneur de transport demeurant à Djibouti, quartier 3 à, boulevard 17, maison 25.44 0. Le permis de conduire n° 1174/10, délivré le 21 octobre 1970 à Djibouti, à M. Youssouf Ismaël Farah, Somali Issack Aber Awal, né vers 1952 à Djibouti, de Ismaël Farah et de Adar Samaleh, entrepreneur de transport public demeurant à Djibouti, avenue du Général de Gaulle, maison Abdi Garaato. Le permis n° 763, délivré le 12 mai 1971 à Djibouti à Ismaël Farah Mohamed, Arabe Rougaï, né en 1937 à Djibouti, de feu Farah Mohamed et de Zeinab Kayed, chef d'équipe, demeurant à Djibouti, quartier 2, avenue 22, maison 32.

Art. 2

— Sont suspendus pour une durée d'un mois: LE permis de conduire n° 953, délivré le 16 juin 1971 à Djibouti, à M. Mohamed Abdou Farada, Afar, K.E.B. Guenaminto, né vers 1951 à Awasse (Cercle d'Obock), de Abdou Farada et de Kadidja Ingrada, infirmier à l'hôpital Peltier, Citélehr n° 616. Le permis de conduire n° 52 889 890, délivré les 16 février et 26 octobre 1962 à Djibouti, à M. Hassan Omar Farah, Issack Aber Awal Maquari, né vers 1942 à Djibouti, de Omar Farah et de Halita Mohamed, entrepreneur en transport, demeurant quartier 7 boulevard 1f, maison 21. Le permis de conduire n° 1288/67gdë1iné le 2 novembre 1967 à Djibouti, à M. Abdi Daher Sougueh, Somali Gadabourcy, né vers 1947 à Djibouti, de Daher Sougueh et de Alouo Egueh, demeurant quartier 7, boulevard 28, maison 9, à Djibouti. Le permis de conduire n° 256, délivré le 27 décembre 1945 à Djibouti, à M. Abdi Ibrahim Halas, Somali Issack Abar Awal Djibril Abockor, né en 1915 à Djibouti, de Ibrahim Halas et de Beydan Guedi, demeurant à Djibouti, quartier 7, boulevard d'Àmbouli, maison n° 13. Le permis de conduire n° 280/67, délivré le 29 mars 1967 à Djibouti, à M. Mohamed Aden Douale, Gadabourcy Mahadassel né en 1931 à Djibouti, de Aden Douale et de Abiba Charmarke mécanicien entrepreneur, demeurant à Djibouti, lotissement du Stade. maison 111 Le permis

de conduire n° 700, délivré le 17 avril 1967 à Djibouti, à M. Ali Mohamed Abdallah, Arabe Zébidi, né vers 1943 à Djibouti, de Mohamed Abdallah et de Nemah Ahmed, demeurant/quartier 'avenue 13 maison 1043 Diibonts Le permis de conduire n° 535, délivré à Djibouti à M. Ahmed Houssein Robleh, Issa Fourlaba, né le 1° » janvier 1957 à Tadjourah, de Houssein Robleh et de Kadidja Wais, demeurant à Djibouti, quartier 6, rue 50, maison 20. Le permis de conduire n° 290/70, délivré le 1 delivre 1970 à Djibouti, à M. Ismaïl Ali Mouhoumed, Somali Issack Abdallah Saad rer Dari, né vers 1938 à Djibouti, de Ali Mouhoumed et de Aïcha Abdi, demeurant à Djibouti, quartier 2, boulevard 15, maison 28. Le permis de conduire n° 417, délivré le 15 juin 1964 à Djibouti, à M. Omar Ahmed Abdallah, Arabe, né en 1944 à Djibouti, de Ahmed Abdallah et de Salama Zeid, chauffeur de taxi, demeurant à Djibouti, quartier 4, rue des Issas, avenue 21, maison 24. Le permis de conduire n° 604, délivré le 23 février 1960 à Djibouti, à M. Abdi Chide Libar, Somali Abar Awal, né vers 1925 à Djibouti, des feus Chide Libar et de Halima Bideh, commerçant, demeurant à Ambouli, avenue B, maison 107,... _ Le permis de conduire n 1025, délivré le 28 décembre 1966 à Djibouti, à M. Ahmed Cheik Aramis, Afar Adaël, né en 1937 à Tadjourah, de Cheik Aramis et de Djouma Baragoïta, demeurant Cité Arhiba, maison 8, à Djibouti.

Art. 3

—Sont suspendus pour une durée de quarante-cinq jour. Le permis de conduire n° 309, délivré le 11 mai 1966 à Djibouti, à M. Barkat Dmah Mohamed, Afar Adarassoul, né à Dikhil en 1937, de Dmah Mohamed et de Hasna Barkat, caporal-chef à la 2° Cie du 5° R.L.A.O.M., y demeurant. » Le permis de conduire n° 318, délivré le 12 avril 1963 à Djibouti, à M. Mahoud Moussa Ismaël, Issack Abar Awal rer Logueh, né en 1945 à Djibouti, des feus Moussa Ismaël Mahmoud et Amina Nour Dirir, demeurant quartier 5, boulevard 18, n°7. Le permis de conduire n° 22, délivré le 22 juillet 1962 à Djibouti, à M. Mouhoumed Habaneh Obsieh, Somali Issack Abar Awel Djibril Abockor, né en 1936 à Djibouti, de Habaneh Obsieh et de Kadidja Mahamoud, demeurant quartier boulevard 4 maison 5, à Djibouti. Le permis de conduire n° 1222/71, délivré le 11 août 1971 à Djibouti, à M. Ali Moussa Mohamed, Afar Adali Kabopa, né ' en 1943 à Birsiha (Cercle de Tadjourah), de feu Moussa Mohamed et de Aïcha Mohamed, militaire au B.C.S. n° 6 à Djibouti,

Art. 4

—Sont suspendus pour une durée de trois mois : pern îèi de conduire n° 1131/71, délivré le 21 juillet 1971 à Djibouti, à M. Moussa Ali Osman, Gadabourcy Abar Afan Abar Youssouf, né le 24 novembre 1948 à Djibouti, de Ali Osman Warsama et de Aïcha Dembil Ahmed, demeuranht quartier 6, place des Chameaux, n° 8. Le permis de conduire n° 268, délivré le 25 mars 1970 à Djibouti, à M. Aden Abdillahi Osman, ssa, né vers 1951 à Djibouti, de Abdillahi Osman et de Habibo Soultan, demeurant à Djibouti, quartier 4, boulevard 9, maison 94. Art 5 _Fst susnendu nour une durée de six mois: Le permis de conduire n° 60/67, délivré le 25 janvier 1967 ; à Djibouti, à M. Aden Osman Omar, Issack Abar Awal rer Abanck rer Boulalch, né en 1941 à Djibouti, de Osman Omar Waiss et de feu Habiba Omar Beksi, demeurant quartier 5, avenue 16, n°20.

Art. 6

—Est suspendu pour une durée de dix-huit mois, suivant confirmation du jugement de justice en date du avril 1971. Le permis de conduire de M. Tabet Aklan Mohamed, Arabe Gabali, né en 1926 à Boba (Yémen), de Aklan Mohamed et de Fatouma Mokbel. demeurant à Ambouli. avenue 3, maison 27.

Art. 7

—Le present arrete prendra eliet a compter de là date sa notincation aux notification aux intéresse.
